

## **ADDITIF ORGANISATION**

### **Article 6.P Sites et Infrastructures**

Une séance d'essais sera organisée pour les concurrents régulièrement engagés, le **vendredi 8 septembre 2017, de 14 heures à 18 heures**, **sur réservation au plus tard lors de la récupération du carnet d'itinéraire.**

**Les frais de participation** sont fixés à **50 €**

Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la voiture.

Tout essai privé est interdit, même en accord avec les Maires des Communes concernées sur les routes de la Communauté de Communes du Pays de Sant-Yrieix, ainsi que des Communes limitrophes à cette zone.